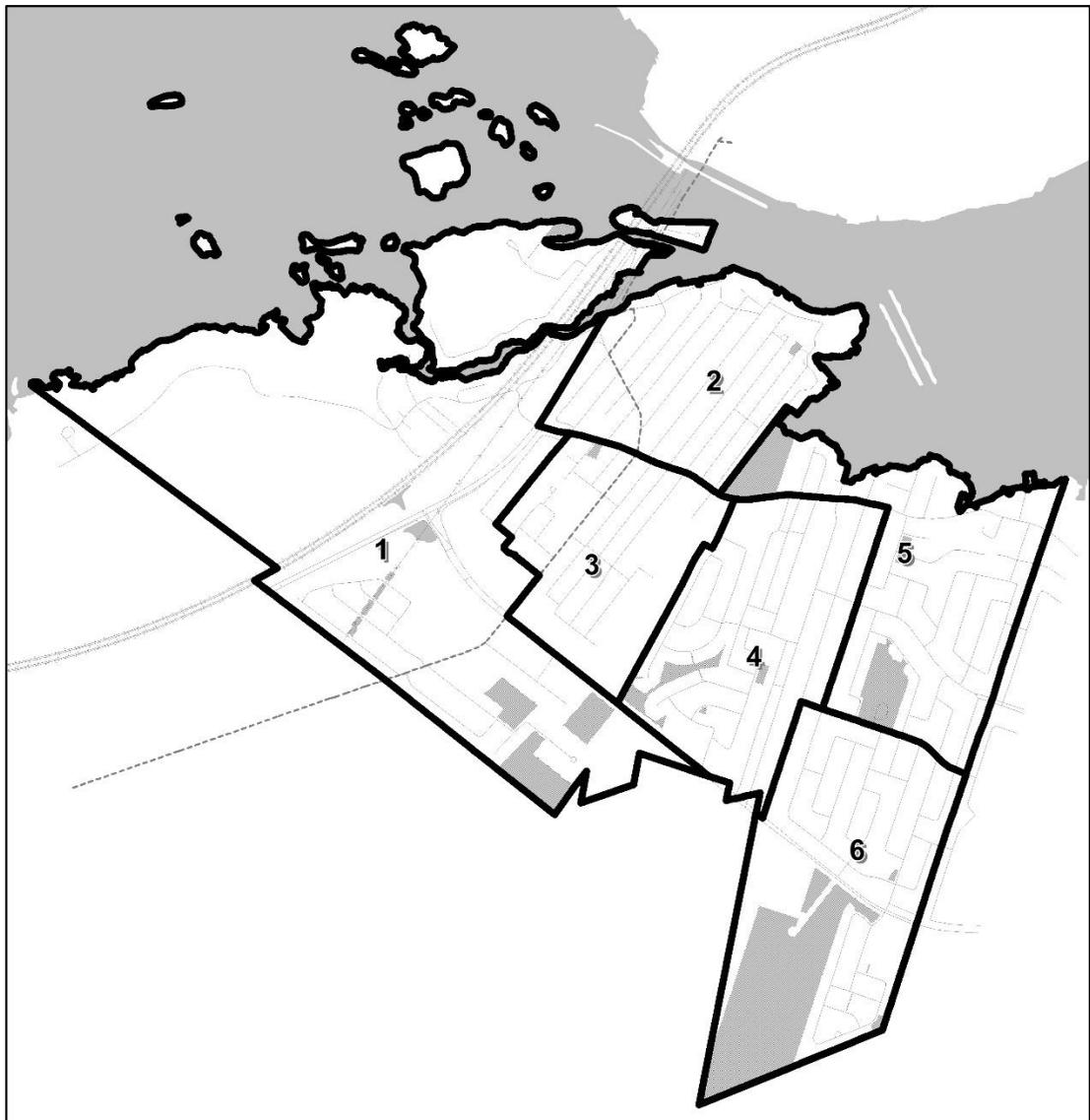


Reconduction de la division du territoire en districts électoraux

(Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. C-2.2, art. 40.3)

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

1. Dans une décision rendue le 26 mars 2020, la Commission de la représentation électorale du Québec a confirmé que la Ville de L'Île-Perrot remplit les conditions requises à l'article 40.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour reconduire la division du territoire en districts électoraux adoptée en 2016 en vertu du règlement numéro 667.
2. Les districts électoraux sont démontrés dans le croquis ci-dessous :



Une description détaillée des limites des districts électoraux se trouve dans le règlement numéro 667 disponible au www.ile-perrot.qc.ca (La Ville > Règlements municipaux).

3. Le nombre d'électeurs compris dans chaque district électoral est le suivant :
 - District 1 (des Outaouais) : 1 295 électeurs
 - District 2 (de Brucy) : 1 415 électeurs
 - District 3 (du Parc) : 1 377 électeurs
 - District 4 (du Versant) : 1 574 électeurs
 - District 5 (de l'Anse) : 1 609 électeurs
 - District 6 (de la Perdriole) : 1 290 électeurs

4. Tout électeur peut, dans les 15 jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit à la soussignée son opposition à la reconduction de la division en districts électoraux.
5. Toute opposition doit être adressée à l'endroit suivant :

Service des affaires juridiques et du greffe
Hôtel de ville de L'Île-Perrot
110, boulevard Perrot
L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1

Veuillez prendre note qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'hôtel de ville est fermé. L'opposition écrite doit donc être mise à la poste ou être déposée en personne dans la boîte de courrier située à l'entrée principale du bâtiment.
6. Le nombre d'oppositions requis pour que la Ville soit tenue de suivre la procédure de division en districts électoraux est de 100 ou plus, comme prévu à l'article 18 de la *Loi* précitée.

Donné le 8 avril 2020.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière